

La France dénonce les violations des droits de l'Homme au Burundi

@rib News, 30/04/2018 â€“ Source AFP La France a condamn  lundi "les menaces et intimidations r p t es   l'encontre de toute voix discordante" au Burundi apr s la condamnation   32 ans de prison d'un militant ayant protest  contre le troisi me mandat controvers  du pr sident Pierre Nkurunziza.

"La France d plores les restrictions impos es aux libert s fondamentales au Burundi", a d clar  le porte-parole adjoint du minist re fran ais des Affaires  trang res, interrog  sur le sort du militant. "Elle condamne les menaces et intimidations r p t es   l'encontre de toute voix discordante, de l'opposition politique, des d fenseurs des droits de l'homme et des m dias ind pendants", a-t-il ajout . Paris "appelle les autorit s burundaises   respecter les libert s fondamentales et les droits de l'homme", a-t-il poursuivi. Le tribunal de grande instance de Bujumbura a condamn  jeudi Germain Rukuki   32 ans de prison, l'une des plus lourdes peines jamais prononc es au Burundi, selon la F d ration internationale des droits de l'homme (FIDH). Une source judiciaire a confirm    l'AFP cette condamnation pour "avoir particip    un mouvement insurrectionnel dans le but de changer le r gime constitutionnel, avoir particip    l'assassinat de policiers et militaires   partir du 13 mai 2015 et avoir particip    la d gradation de biens tant public que priv s". "Mouvement insurrectionnel" est l'expression utilis e par le pouvoir burundais pour d signer les manifestations de 2015 contre la d cision du pr sident Pierre Nkurunziza de briguer un troisi me mandat, obtenu en juillet de la m me ann e. Des centaines de Burundais ont  t  condamn s depuis pour ce chef d'accusation.

 

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});